

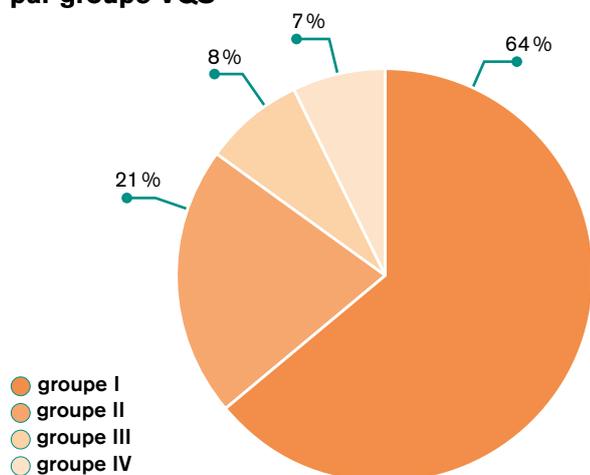
CARE numéro 1 03/15 NEWS

Les enquêtes **Capacités, Aides et Ressources des seniors**
De la **Collecte Aux Recherches**

■ Voilà Que S'achève VQS 2014

La collecte VQS s'est terminée le 31 janvier 2015. Avant apurement, elle compte 120 724 ménages répondants, soit un taux de réponse de 57 %. Plus de huit ménages sur dix ont répondu par papier (84 %), 4 % ont répondu sur Internet et 12 % lors de la collecte téléphonique.

Répartition des individus répondants par groupe VQS



Champ - 170 027 individus de 60 ans ou plus pour lesquels un groupe a pu être calculé.

Note de lecture - 64 % des individus de 60 ans ou plus ayant répondu à VQS 2014 sont classés en groupe I (autonomes); 7 % sont classés en groupe IV (sévèrement dépendants).

■ Résultats départementaux

Les réponses à VQS permettront de produire des résultats départementaux, puisque au moins 475 ménages ont répondu dans chaque département. Près de la moitié des départements comptent au moins 1 000 ménages répondants.

Une attention particulière a été portée à la collecte dans les DOM. Les opérations spécifiques de communication ainsi que la seconde relance postale ont porté leurs fruits et assuré le succès de l'enquête sur ces territoires.

Nombre de ménages répondants par DOM

Ensemble des 4 DOM	4 310
Guadeloupe	1 063
Martinique	1 054
Guyane	899
La Réunion	1 294

À venir sur VQS en 2015

Avril-mai > Groupe d'exploitation

Avril à août > Apurement et pondérations

Septembre-décembre > Premiers résultats DREES

27 août 2014

30 sept. 2014

10 nov. 2014

31 janv. 2015

2 mai 2015

30 sept. 2015

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1^{er} envoi postal
VQS ouverture
du site Internet

Relance postale
VQS

Début
de la collecte
téléphonique
VQS / fermeture
du site Internet

Fin
de la collecte
VQS

Début
de la collecte
CARE

Fin
de la collecte
CARE

CARE NEWS

■ Objectif CARE

Grâce au taux de réponse satisfaisant de VQS, les bonnes conditions sont réunies pour réaliser le tirage de l'échantillon de CARE.

Répartition de l'échantillon de CARE par groupe VQS

Total	15000
Groupe I	2800
Groupe II	3400
Groupe III	4300
Groupe IV	4500

Note de lecture • Environ 2800 individus classés en groupe I seront interrogés dans CARE.

NB • Parmi ces 15000 individus interrogés, certains refuseront de répondre ou ne seront pas joignables.

■ Identification via l'état civil

Dans la perspective de l'appariement avec la base des répertoires des personnes physiques, appariement qui permettra le suivi de la mortalité, un test a été réalisé à partir des données du test CAPI. Lors de ce test, 83 % des seniors ont pu être retrouvés à partir de leurs données d'état civil.

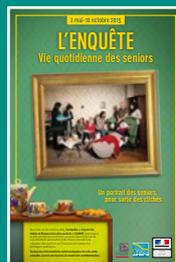
Ce test a permis de mettre en relation les différents acteurs, mais également d'identifier les variables indispensables. Ces enseignements seront utiles pour obtenir les meilleurs résultats possibles lors de l'appariement avec les données de la collecte.

» En bref

■ Décret en Conseil d'État : la fin d'une saga

Le 17 février, le Conseil d'État a dit « oui ».

■ La tête au CARE



Une affiche est en cours de conception à la Drees. Elle a pour objectif d'informer les seniors sur l'enquête et de les inciter à répondre. La campagne d'affichage débutera mi-avril dans les mairies et les CCAS concernés par l'enquête.

Un fascicule d'information sur la perte d'autonomie et les solutions pour y faire face est également distribué aux seniors interrogés ainsi qu'à leurs aidants.

Le fascicule

Les allocations et aides

L'APA
L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide financière attribuée par les départements aux personnes âgées de 60 ans ou plus, qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Elle permet de couvrir en partie les dépenses dues à la perte d'autonomie.

L'aide sociale locale
Les communes et départements peuvent mettre en place des services destinés à aider les personnes qui rencontrent des difficultés, notamment pour se restaurer (foyers restaurants, service de portage de repas).

L'ASPA
L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 65 ans ou plus disposant de faibles revenus, en vue de leur assurer un niveau minimum de ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis le 1er janvier 2008.

Le soutien aux aidants

Les solutions de répit
L'accueil temporaire de jour. Des lieux réservés à l'accueil de personnes âgées peuvent accueillir votre proche une ou plusieurs journées par semaine.
L'hébergement temporaire en établissement. Des places de séjours temporaires existent également au sein des établissements pour personnes âgées (maisons de retraite, EHPAD...)
Des vacances pour les aidants et les personnes qu'ils accompagnent dans des environnements adaptés existent : InfAct, SIEI, BIEU, Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCLV), Vacances Répit Familier (www.vrf.fr).

Les droits aux congés
Le congé de soutien familial permet à toute personne, sous certaines conditions, de cesser son activité professionnelle afin de s'occuper d'un membre de sa famille handicapé ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Il n'est pas rémunéré et dure 3 mois.
Le congé de solidarité familiale permet d'assister un proche en fin de vie. Le congé est indemnisé et dure au maximum 3 mois (renouvelable une fois).

En savoir plus sur les allocations :
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N392.html>

Les associations
Elles offrent des formations spécialisées, qui peuvent vous apporter des réponses dans la prise en charge de votre proche. Elles apportent également un soutien psychologique.

- L'association France Alzheimer : www.alzheimer.fr
- L'association française des aidants familiaux : www.aidants.fr
- L'Union nationale des associations familiales : www.unaf.fr
- L'association d'aide à domicile en milieu rural : www.admr.org
- L'Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile : www.una.fr

Où trouver l'information ?

Les CLIC
Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) vous informent, vous orientent et vous accompagnent pour les démarches administratives. Pour trouver un CLIC près de chez vous : <http://clicinfo.personnes-agees.gouv.fr>

Les CCAS
Les centres communaux d'action sociale (CCAS) gèrent et organisent de nombreux services à destination des personnes âgées. Ils sont présents dans la plupart des communes ou regroupements de communes.

Renseignez-vous auprès de :

Votre mairie

Votre CCAS

Votre département

Votre caisse de retraite

Votre mutualité

La perte d'autonomie...

... c'est l'incapacité à effectuer seul des tâches de la vie quotidienne (manger, s'habiller, se laver...).

Quelles possibilités pour les personnes dépendantes et leur entourage ?

Utilisation d'aides techniques
Canne, fauteuil roulant, appareil auditif, médicalisé, béquilles...
→ se faire aider par un ergothérapeute

Aménagement du domicile
Barres d'appui, monte-escalier, douche à l'italienne...
→ voir "Les allocations et aides" et "Où trouver l'information?"

Recours à l'hébergement
Accueil de nuit, hébergement temporaire en maison de retraite, maison de convalescence...
→ se faire aider par une assistante sociale

Recours à de l'aide à domicile
pour le ménage, les courses, la toilette...
→ voir "Les allocations et aides" et "Où trouver l'information?"

Les premiers résultats...

... seront diffusés en 2016.

La Drees
La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques est le service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé. Elle publie de nombreuses études sur les personnes âgées.
<http://www.drees.solidarite.gouv.fr>

L'Insee
L'Institut national de la statistique et des études économiques est un organisme public. Il collecte, analyse et diffuse l'information statistique à caractère économique, démographique ou social. <http://www.insee.fr>

Rédaction : Amélie Carrère, Noémie Soullier

Création graphique : Philippe Brulin pour la mission Publications de la DREES

Pour s'inscrire ou se désinscrire : drees-care@sante.gouv.fr

